

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Colombet, 1er avril 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (16)

Collation 3 p. (116r, 117r, 118v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Colombet, 1er avril 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/48400>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [1er avril 1875](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Colombet](#)

Lieu de destination 24, rue Gabrielle, Charenton-le-Pont (Val-de-Marne)

## Description

Résumé Sur l'emploi de chef de la comptabilité des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire. Godin accuse réception de la lettre de Colombet du 29 mars et de la brochure sur les sociétés de secours mutuels. Il exprime de ne pouvoir discuter avec Colombet pour parvenir à une entente définitive. Godin pense qu'au regard des appointements demandés par Colombet, celui-ci ne prétend pas à l'emploi d'économie du Familistère mais à celui de chef de la comptabilité des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire, fonction qui comprend la direction de la comptabilité de deux établissements industriels et du Familistère. Godin lui explique que le chef de comptabilité était rémunéré 400 F par mois mais qu'il serait prêt à payer 500 F par mois. Il demande à Colombet quand il pourrait entrer en fonction et s'il peut prendre des renseignements sur lui auprès de la maison qui l'occupe. Il lui envoie une brochure sur le Familistère.

## Mots-clés

[Emploi](#), [Familistère](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Guise 1 Avril 1875

116

Monsieur Colambet,

J'ai reçu votre lettre du 29 et  
et une petite brochure sur "les sociétés  
de secours mutuels" que vous m'avez  
adressée. Je m'apprête à en regreter  
en ce moment; c'est de me pouvoir  
vous voir et causer avec vous pour  
arriver à une entente définitive.

Si vous êtes suffisamment sûr  
de nous, comme capacités comptables,  
pour diriger les écritures de l'atelier sta-  
blishement séparé et solidaires les  
uns des autres dont deux d'industrie  
et le Familistère dont vous avez déjà  
pu entrevoir le but, j'imagine qu'il  
serait possible de nous entendre; car  
il ne peut pas être question pour  
vous de la fonction d'économie du  
Familistère au chiffre des apparten-  
ments auxquels vous aspirez.

Néanmoins si ce qui concerne mon  
chef de comptabilité, je n'ai donné  
guoq'ini que bon pris par moi, on

y ajoutant, il est vrai, une prime annuelle sur les bénéfices; mais par suite des mauvaises affaires, cette prime étant réduite à zéro en ce moment, je consentirais à éléver le chiffre. Les appointements à 500 francs par mois, pour toute remunerération, en faveur d'un employé comptable qui possèderait les mérites en rapport avec la fonction.

Je vous ai fait remarquer qu'après plusieurs candidats je suis obligé de me faire promptement, si je ne pourrais différer une conclusion pendant deux mois; c'est donc là un véritable embarras, car j'aurais désiré vous voir avant de conclure. Cela n'étant pas possible, je me permis que vous demandiez combien de temps il vous serait indispensable de prendre avant votre entrée en fonction ici, et considérer votre admission comme définitive aux appointements que je fixe ci-dessous, si nous m'autorisez à prendre des renseignements sur vous à la maison qui vous occupe en ce

mornent.

Je vous envoie par ce courrier une  
petite brochure concernant l'établisse-  
ment où vont loger une partie  
des serviteurs où employés de mon  
usine, mais dans qui il soit fait  
à personnes l'obligation de se loger  
dans cette habitation.

Agreez je vous prie, Monsieur,  
mes parfaites civilités.

Geoffroy